



The Secretary of State for External Affairs
(Production)

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur
du Japon près le Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
Canada

32-C-04

5-58 21 ONE WAWATO

OTTAWA, le 13 juin 1955

Monsieur l'Ambassadeur,
Je vous prie de recevoir en ce jour le message en latin et japonais qui est

l'objet de la présente lettre. Le Gouvernement japonais a l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien est disposé à conclure avec le Gouvernement japonais un accord portant notamment sur une base de réciprocité à la perception de droits lors de la délivrance des visas dans les conditions suivantes :

(1) Les ressortissants canadiens titulaires d'un passeport canadien valable pour un séjour au Japon pour un séjour n'excédant pas douze mois (comme visiteurs et non pas pour chercher un emploi au Japon ou s'y établir) recevront gratuitement des autorités diplomatiques ou consulaires compétentes du Canada des visas valables pour un nombre illimité d'entrées au Japon pendant les douze mois commençant à la date de délivrance des dites visas.

(2) Les ressortissants japonais titulaires d'un passeport japonais valable pour un séjour au Canada pour un séjour n'excédant pas douze mois (comme visiteurs et non pas pour chercher un emploi au Canada ou s'y établir) recevront gratuitement des autorités diplomatiques ou consulaires compétentes du Canada des visas valables pour un nombre illimité d'entrées au Japon pendant les douze mois commençant à la date de délivrance des dites visas.

Le Gouvernement canadien consent à ce qui précède et agréé la proposition du Gouvernement japonais que vous notez et la présente réponse solennelle comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements en date du 13 juin 1955 et restera pleinement en vigueur jusqu'au trentième jour de la date à laquelle la notification de sa conclusion aura été reçue par l'un ou l'autre des deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L. B. PEARSON